

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 JANVIER 2017**  
**Convocation du 03 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 03 Janvier 2017, s'est réuni le lundi 09 janvier 2017 à 19 heures en Mairie.

**Etaient présents** : BARLOGIS Pierre, GORJUP Sébastien, ASTIER Bernard, ROSSELOT Nathalie, BORNE Anne-Lise, BELEY Frédérique, BERMONT Francis, CLAVEQUIN Jean-Pierre, DAMOTTE Julien, ELSLANDER Nathalie, HENISSE Viviane, MATYSIAK Annie, MOYON Jean-Louis et ZABOLLONE Thierry.

**Absents excusés** : CANAULT Christian.

Le Compte rendu de la séance précédente est « adopté » à l'unanimité.  
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

-----

**1 – AUGMENTATION HORAIRE AGENT**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'avec l'ouverture du Centre Hospitalier Nord Franche Comté sur la commune et notamment l'augmentation des tâches administratives liées à notre service Etat Civil, il est nécessaire d'augmenter l'horaire hebdomadaire de Madame KAPCI Zéliha, adjoint administratif, actuellement fixé à 28 heures en lui proposant un horaire de 35 h hebdomadaire à compter du 1er février 2017.

**Décision CM** : approuvé à l'unanimité.

**2 – SIAGEP - APPEL A PROJETS ECONOMIES D'ENERGIE 2017**

Le SIAGEP a décidé de reconduire en 2017 sa politique d'encouragement aux économies d'énergie dans les secteurs de l'éclairage public et ses bâtiments communaux. La commune est susceptible de percevoir une subvention à hauteur de 16 % sur le montant des travaux éligibles.

Les opérations pouvant bénéficier des économies d'énergie sont l'isolation des combles et des murs extérieurs, les horloges astronomiques ou le remplacement des luminaires d'éclairage public et des chaudières anciennes.

Le Maire propose de continuer le changement des luminaires pour l'éclairage public et propose différents quartiers en sachant que nous pouvons changer uniquement 10 lampadaires. Le Conseil Municipal propose de faire la Rue du Canal (16 lampadaires au total à changer) qui engendre beaucoup de passage piétons notamment avec les enfants qui vont ou reviennent du bus. Demander un devis à l'entreprise BAUMGARTNER pour faire le point sur toutes les lampes à changer.

**Décision CM** : accord à l'unanimité

**3 – GROUPEMENT DE COMMANDE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MARQUAGE ROUTIER.**

Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental nous proposant de reconduire pour l'année 2017, le groupement de commande pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier, afin de continuer à bénéficier de tarifs avantageux.

**Décision CM** : Accord à l'unanimité

**4 – GROUPEMENT DE COMMANDE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE DISPOSITIFS DE SIGNALISATION VERTICALE, PERMANENTE, TEMPORAIRE.**

Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental nous proposant de reconduire pour l'année 2017, le groupement de commande pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente, temporaire, afin de continuer à bénéficier de tarifs avantageux. Les dossiers doivent être transmis au SIAGEP avant le 28 février 2017 et les travaux doivent être exécutés et facturés dans l'année.

**Décision CM** : Accord à l'unanimité.

## **5 – AMENDES DE POLICE REPARTITION 2017**

Dans le cadre des Amendes de Police, répartition 2017, le Maire informe l'assemblée que les aménagements relatifs à la sécurité routière et aux transports en commun sont susceptibles d'être subventionnés.

Les dossiers doivent être transmis avant le 24 février 2017.

Le Maire soumet à l'assemblée dans le cadre de la sécurité routière de faire un aménagement de plateau ralentisseur ou de coussin berlinois sur les secteurs Rue de la Croze, Route de Dambenois et Route de Moval.

Sébastien informe également qu'il a un devis pour un éclatant pour la vitesse sur le secteur de la Route de Pourvenans.

**Décision CM** : Une Commission Travaux se réunira prochainement pour faire le point et sera soumis au prochain Conseil Municipal.

## **6 – URBANISME PLU et PLUi**

Le Maire expose qu'afin de conserver sa maîtrise en matière d'urbanisme et des droits du sol de la commune, il est nécessaire de prendre une délibération s'opposant au transfert de la compétence d'urbanisme au Grand Belfort en s'appuyant sur l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

**Décision CM** : Approuvé à l'unanimité

## **DIVERS**

- **Le Maire** rappelle que financièrement l'hôpital ne rapporte rien à la commune, ni la crèche ni le pôle logistique. Aucune taxe professionnelle n'est perçue par la commune. Celle-ci est toujours versée à la communauté d'agglomération de BELFORT et continuera de l'être.

Pour l'ouverture des bureaux de l'Etat Civil : 2 personnes sont prévues par BELFORT (une en permanence et une en cas d'absence de la personne principale) et 1 personne par MONTBELIARD. Ces mises à disposition sont d'une durée de 3 ans renouvelable.

Mme OPPILARD, Directrice du Cabinet du Préfet, souhaite organiser une réunion de travail avant la fin janvier pour revenir sur la problématique de la circulation sur le secteur.

**Déneigement** : la priorité est donnée aux côtes et au bas des côtes ainsi qu'à l'école primaire, ensuite les rues plates du village.

- **Jean-Louis MOYON** informe l'assemblée qu'il a fait le rangement et le tri des produits chimiques avec Nathalie ELSLANDER aux ateliers municipaux.
- **Nathalie ELSLANDER** fait part de l'obligation de changer le tuyau du compresseur qui est usé et qui présente un risque pour les employés.
- **Francis BERMONT** a transmis un mail à tous les élus pour évoquer son mécontentement envers le Maire. Le Maire Pierre BARLOGIS lui répond que toutes les explications ont été données en Conseil Municipal ainsi que lors de la commission d'urbanisme. Les comptes rendu en font part. Concernant un soi-disant différend, Mr le Maire ne voit pas de quoi Mr BERMONT veut parler. Pierre BARLOGIS n'étant pas majoritairement propriétaire des parcelles incriminées, le Maire ne comprend pas ces arguments d'autant qu'il n'y a aucun changement de destination sur ces parcelles, ni par rapport au POS ni par rapport à l'ex feu PLU. L'équilibre NORD -SUD est un argument du Maire et non de Mr BERMONT. Le Maire rappelle que le PLU doit avancer, que les zones de construction à privilégier doivent se situer dans l'emprise urbaine et que les zones d'extension se limitent dorénavant à environ 5Ha, dents creuses comprises. La priorité est donnée au centre village, à la proximité des services publics et des transports en commun. La commune a perdu environ un hectare suite à l'intervention de la DDT qui donne une définition stricte de la notion de dent creuse.
- **Jean-Pierre CLAVEQUIN** rappelle l'urgence d'avancer sur le PLU.

- **Nathalie ROSSELOT** rappelle la soirée théâtre d'improvisation le 21 janvier à la salle communale.
- **Anne-Lise BORNE** informe que le bulletin communal sera finalisé cette semaine et distribué avec les calendriers de tri ainsi que les différentes manifestations prévues prochainement. Elle informe également qu'un diplôme sera remis à Catherine COURTOT par l'USC de Châtenois-les-Forges lundi 16 janvier. Elle évoque également la difficulté et la dangerosité pour les piétons empruntant la route de Moval pour se rendre à l'hôpital par un manque de visibilité et d'éclairage public sur ce secteur.
- **Bernard ASTIER** informe les membres qu'il vérifiera et remettra en état les illuminations de Noël pour la fin d'année 2017.
- **Sébastien GORJUP** demande aux membres de se positionner sur les endroits où peuvent être mis en place les ralentisseurs sur le secteur de la Croze, Dambenois et Moval. Il fait part également de la nécessité de mettre en place un équipement lumineux de prévention des excès de vitesse sur le secteur de la Route de Vourvenans. La Commission Travaux se réunira prochainement pour se positionner sur ses différents points.